

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00812 Numéro SIREN : 791 074 669 Nom ou dénomination : A+A Research
--

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2020 sous le numéro de dépôt B2020/044532

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2020	Net 30/06/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	16 348 654		16 348 654	16 346 654
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				1 212 000
Autres immobilisations financières	60 000		60 000	60 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	16 408 654		16 408 654	17 618 654
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	90 117		90 117	74 706
Autres créances	5 091 192		5 091 192	5 734 404
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				100 060
Disponibilités	5 187 284		5 187 284	3 454 458
Charges constatées d'avance (3)	568		568	8 530
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 369 161		10 369 161	9 372 157
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations	410 393		410 393	983 233
Ecart de conversion actif	21 095		21 095	5 148
TOTAL GENERAL	27 209 304		27 209 304	27 979 193
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				12 000
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

CERTIFIE CONFORME

Bilan passif

	30/06/2020	30/06/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 500 000	5 500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	375 897	318 271
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	7 142 047	6 047 146
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	382 322	1 152 527
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	495 941	495 941
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13 896 208	13 513 886
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	21 095	5 148
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	21 095	5 148
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles	9 195 592	9 192 296
Autres emprunts obligataires	34 299	34 299
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 232 883	3 758 232
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 698 243	1 344 709
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	115 934	115 798
Dettes fiscales et sociales	15 049	14 770
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1	1
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	13 292 001	14 460 105
Ecarts de conversion passif		54
TOTAL GENERAL	27 209 304	27 979 193
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 665 377	11 189 929
(1) Dont à moins d'un an (a)	11 626 624	3 270 176
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	227	212
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	30/06/2020	30/06/2019
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	393 946		393 946	434 813
Chiffre d'affaires net	393 946		393 946	434 813
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			5 148	410
Autres produits			108	363
Total produits d'exploitation (I)			399 202	435 586
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			432 192	525 489
Impôts, taxes et versements assimilés			1 133	6 661
Salaires et traitements				43 003
Charges sociales				18 291
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				8 286
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			725	308
Total charges d'exploitation (II)			434 051	602 037
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-34 848	-166 451
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation			1 149 797	1 950 299
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			6 416	24 000
Autres intérêts et produits assimilés			9 145	7 374
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change			31	376
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			1 165 389	1 982 049
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			597 231	542 190
Intérêts et charges assimilées (4)			150 988	169 247
Différences négatives de change				728
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			748 219	712 164
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			417 170	1 269 884
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			382 322	1 103 433

Compte de résultat (suite)

	30/06/2020	30/06/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		80 014
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		80 014
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		416
Sur opérations en capital		80 014
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		80 430
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-416
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		-49 510
Total des produits (I+III+V+VII)	1 564 591	2 497 649
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 182 269	1 345 121
BENEFICE OU PERTE	382 322	1 152 527
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

 ANNEXE 30 JUIN 2020**EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Intégration Fiscale

La société A+A Research est tête de groupe d'intégration fiscale constitué le 1^{er} juillet 2013 intégrant la société SAS A+A détenue directement à 100%.
La convention de répartition est la suivante :

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale ; cette charge est donc calculée sur leur résultat fiscal propre après imputation de tous leurs déficits antérieurs.

Les économies d'impôt réalisées par le groupe liées aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice ; l'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors une charge d'impôts.

Les économies réalisées par le groupe non liées aux déficits (correctifs, avoirs fiscaux et crédits d'impôts des déficitaires) sont conservées chez la société mère, et sont également constatées en produits ou en charges.

Covid-19

Malgré la crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi N°2020-290 du 23 Mars 2020 d'urgence, et conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, les états financiers de la société ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

En effet, l'entreprise n'a pas constaté de baisse de chiffre d'affaires sur l'exercice liée à cette crise et estime que la crise n'a pas eu d'impact sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

CONSOLIDATION

Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés du groupe Dentressangle, située au 30 bis rue Sainte Hélène à Lyon 2ème (N° SIRET : 492 792 973 00025), au capital de 654 626 960 €.

Conformément à l'article L. 233-17 et R 233-15 du Code de commerce, la société est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

Annexe aux comptes sociaux – Exercice 2020 – A+A RESEARCH

ANNEXE 30 JUIN 2020**REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2020 par le Président de l'entreprise.

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice au 30 Juin 2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2016-07 du 04/11/2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Selon les dispositions des articles 332-1 renvoyant sur l'article 321-10 du PCG, il a été opté pour l'incorporation des frais d'acquisition des titres de participation (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) au coût d'acquisition des titres. La déduction fiscale est alors assurée par la comptabilisation d'amortissements dérogatoires.

Les frais d'acquisition font l'objet d'un étalement sur cinq ans sous forme d'amortissements dérogatoires.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Annexe aux comptes sociaux – Exercice 2020 – A+A RESEARCH

 ANNEXE 30 JUIN 2020

La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte, notamment de la quote part de A+A RESEARCH SAS dans les capitaux propres de ces sociétés et des perspectives de rentabilité appréciées par référence aux plus values latentes et / ou de perspectives de résultats prévisionnels futures arrêtés par la Direction.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une dépréciation calculée individuellement en fonction du risque d'irrecouvrabilité estimé.

Disponibilités

Les disponibilités sont constituées des soldes débiteurs des comptes de banques. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Emprunts obligataires convertibles

Les obligations convertibles en actions sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Primes de remboursement des obligations

Les primes de remboursement sont amorties au prorata des intérêts courus.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Indemnités de départ à la retraite

La société n'a pas de salariés ayant 5 ans d'ancienneté.

Annexe aux comptes sociaux – Exercice 2020 – A+A RESEARCH

ANNEXE 30 JUIN 2020

ETAT DES CREANCES

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 241 877 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Autres	60 000		60 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	90 117	90 117	
Autres	5 091 192	5 091 192	
Capital souscrit – appelé, non versé	568	568	
Charges constatées d'avance			
Total	5 241 877	5 181 877	60 000

Le poste « Autres créances » correspond principalement :

- A la créance d'impôt société pour 1 551 K€
- Aux comptes courants pour 3 517 K€
- A la créance de TVA pour 22 K€

CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 500 000.00 € décomposé en 5 500 000 titres d'une valeur nominale de 1.00 €.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 500 000	1.00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 500 000	1.00

Annexe aux comptes sociaux – Exercice 2020 – A+A RESEARCH

A+A RESEARCH
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 500 000 Euros
Siège social : 30 Bis Rue Sainte Hélène
69002 LYON

791 074 669 R.C.S. LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 NOVEMBRE 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2020

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 Juin 2020 s'élevant à 382 322,04 Euros de la manière suivante :

- 5 % à la « Réserve Légale »	pour	19 116,10 Euros
- Au compte « Autres Réserves »	pour	363 205,94 Euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 NOVEMBRE 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Pour la Société DENTRESSANGLE
Laurent SAVINELLI





A+A RESEARCH

Siège social : 30 Bis, Rue Sainte Hélène – 69002 Lyon

Société par actions simplifiée au capital de 5.500.000 Euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2020

**RSM Paris**

26, rue Cambacérès

75 008 Paris

France

Tel : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

A+A RESEARCH

Siège social : 30 Bis, Rue Sainte Hélène – 69002 Lyon

Société par actions simplifiée au capital de 5.500.000 Euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2020

Aux associés de la société A+A RESEARCH,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts constitutifs, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A+A RESEARCH relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la Présidente le 29 octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Titres de participation » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues par la direction avec les données financières de chacune des filiales ainsi que leurs perspectives d'avenir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente arrêté le 18 novembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



– il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 23 novembre 2020

Le Commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Paul-Evariste Vaillant'.

Paul-Evariste VAILLANT

Associé

